



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 09 février 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 03 février 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Hubert GORET a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	48

CONVOCAATION

Datée	du 03/02/2023
Affichée	le 03/02/2023

OBJET

**Débat d'Orientation
Budgétaire**

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, François CARBONELL.

Représentés :

Philippe CROTEAU par Pierre GOUEDARD

Pouvoirs :

Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Paule KLIMKO
 Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
 Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Éric ZO
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET
 Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés :

Nadège TROUILLET
 Marie-José MARTIN
 Hervé HAREL

Absents :

Pascal SUARD
 Maïté GRANDCLERE
 Jacky DE TAEVERNIER,
 Virginie VIOLET

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
 Publié en ligne le 16/02/2023
 Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
Publié en ligne le 16/02/2023
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

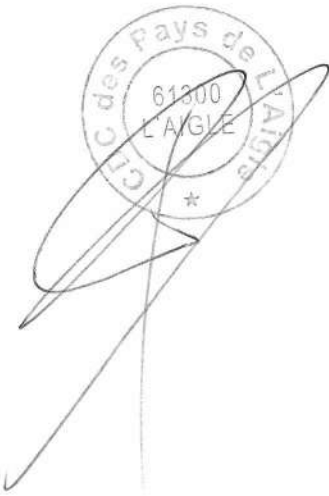
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L5211-36
- Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif
- Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'exercice 2023

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport transmis et commenté en séance et annexé à la présente délibération

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme





**Communauté de Communes des Pays
de l'Aigle**

Débat d'orientation budgétaire 2023

DOB 2023

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-026-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Rappel de la structure budgétaire de la collectivité

- **Budget général**
- **5 budgets annexes bénéficiant d'une subvention d'équilibre :**
 - Piscine
 - Pôles de santé (L'Aigle, Moulins, Ferté Fresnel, Aube)
 - Bohin
 - Parc d'activités (toute les zones d'activité du territoire)
 - Pépinières d'entreprises (Ateliers relais, 100% fibre, immobilier d'entreprises)
- **4 budgets autonomes sans subvention d'équilibre :**
 - Frénéhard et Michaux (crédit bail) : ce budget sera clôture en 2023
 - Assainissement collectif régie
 - Assainissement collectif affermage
 - SPANC (assainissement non collectif)

Le CIAS et l'Office de Tourisme sont des structures autonomes, qui bénéficient d'une subvention d'équilibre annuelle de la part de la CDC. (L'EHPAD est totalement autonome et ne bénéficie d'aucune subvention d'équilibre.)



2022 – Bref bilan de l'année et résultats de clôture

2022 - Rappel sur les hypothèses retenues pour le budget

- **Dépenses de fonctionnement :**

- Stabilité de l'enveloppe des dépenses courantes (chapitre 011). Les dépenses nouvelles étaient compensées par des économies (diminution des coûts COVID, politique achats). Une provision de 60 000€ avait été constituée pour faire face à la hausse des coûts d'énergie.
- Dépenses de personnel : Après déduction des recettes, l'augmentation correspondait essentiellement à l'avancement tendancier du personnel : +0,8%

- **Recettes de fonctionnement :**

- Aucune hausse des taux de fiscalité et prise en compte de la revalorisation des bases foncières de 3%.
- Inscription de subventions de fonctionnement couvrant les dépenses nouvelles ou des dépenses exceptionnelles (centre de vaccination, programme Petites Villes de demain (PVD), chef de projet CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), contrat d'objectif Territorial (COT) avec l'Ademe)

- **Capacité d'autofinancement** prévisionnelle faible, à hauteur de **450 000€**

- **Emprunt prévu à hauteur de 1M€**. Le reste des investissements devant être financé par consommation des fonds propres.

2022 – Les faits marquants

- **Le contexte général ayant un impact sur les finances de la collectivité**
 - Revalorisation du point d'indices des fonctionnaires : impact sur 2022 = 125K€
 - La plupart des postes vacants ces dernières années ont été pourvus. Un niveau d'absentéisme restant élevé nécessitant des crédits de remplacement, compensés en partie par des remboursements d'assurance
 - Hausse des coûts d'énergie et inflation généralisée (sous-traitance, travaux, alimentation), dont l'impact a pu être neutralisé en partie par un suivi de gestion en cours d'année. Les dépenses d'énergie avaient été évaluées conformément à l'atterrissage, à l'exception du chauffage urbain.
 - Des recettes fiscales inattendues (fraction de TVA, rôles supplémentaires)
- **Les principaux projets**
 - Poursuite des travaux de complexe culturel (dont le bilan a été réévalué en mars, financé par emprunt) et lancement des travaux des abords : livraison de l'ensemble prévue à la fin du premier semestre
 - Lancement de la phase 1 de la Voie Verte en septembre 2022
 - Finalisation des études d'avant projet de requalification des espaces publics du quartier de la Madeleine
 - Etudes Avant-Projet de la requalification de la Rue Jean Gabin à Moulins la Marche et du cœur de bourg de la Ferté Fresnel (phases 1/2/3)
 - Montée en puissance de l'OPAH, avec versement des premières subventions aux particuliers,
 - Diagnostic technique global sur le complexe Cap'Orne
 - Lancement du schéma directeur d'assainissement et des travaux de réhabilitation des réseaux Aube et L'Aigle

2022 - Prévisions de clôture – Vision synthétique de l'exécution

- **Capacité d'autofinancement nette :**
 - La capacité d'autofinancement nette annuelle, correspond à l'excédent de fonctionnement, après remboursement des emprunts. Il permet de financer les investissements
 - Les prévisions de clôture feraient ressortir une CAF nette proche de 1,5 millions d'euros, dont l'amélioration par rapport au budget est essentiellement liée à des recettes fiscales inattendues

Calcul de la CAF (hors exceptionnel)	BP 2022 - Hors DM	Compte administratif 2022	Ecart CA22 / BP 22 (hors DM)	
Recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnelles)	21 444 302 €	22 324 211 €	879 909 €	Recettes fiscales (+600K€) et beaucoup de remboursements maladie (+300K€)
Charges réelles de fonctionnement (hors intérêts)	19 788 706 €	19 696 726 €	-91 980 €	Dépassement sur les dépenses de personnel (inflation) mais bon maintien des dépenses courantes : les surcoûts liés à l'inflation ont pu être absorbés par des économies
Epargne de gestion	1 655 596 €	2 627 485 €	971 889 €	
Charges financières	247 853 €	229 681 €	-18 172 €	
Epargne brute	1 407 743 €	2 397 804 €	990 061 €	
Capital d'emprunt remboursé	948 708 €	928 134 €	-20 574 €	
Epargne nette - CAF nette	459 035 €	1 469 669 €	1 010 634 €	
		-200 000 €	Crédits réportés du chapitre 012 (personnel)	Faute de crédits en fin d'année, 200K€ n'ont pu être pris en charge sur l'exercice et seront reportés sur le budget 2023
		1 269 669 €	CAF "normalisée"	

2022 - Prévisions de clôture – Les excédents cumulés attendus

	K€
Excédents cumulés fin 2021 (comptes administratifs - hors RAR)	6 221
Epargne nette fonctionnement 2022 (prévisions de CA)	1 470
<u>Investissements (prévisions de clôture)</u>	
Dépenses brutes N et RAR N-1	-12 317
Subventions, participations et FCTVA N et RAR N-1	7 753
Emprunt	2 310
Besoin en autofinancement (yc RAR N-1 et RAR N)	-2 254
Excédents attendus fin 2022 aux comptes administratifs	5 437
Déduction des projets 2021 et 2022 votés, financés, mais non engagés (nets de FCTVA)	-1 575
Excédents attendus fin 2022 retraités des "reports"	3 862

- Les dépenses et recettes d'investissement intègrent l'ensemble les flux de l'année et les restes à réaliser constatés fin 2022.
- En cours d'exercice, un emprunt complémentaire de 660 K€ a été inscrit au budget afin de financer les dépassements de l'opération « Complexe Culturel ». Le flux de l'année intègre également 650K€ d'emprunt 2021 figurant en reste à réaliser au 31/12/2021

Evolution des ratios de gestion depuis 2017

Ratios de gestion	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement - CA	19 694 000	20 056 000	20 179 221	20 767 569	20 893 615	22 324 211
<i>Evol recettes</i>		2%	1%	3%	1%	7%
Dépenses réelles de fonctionnement - CA	17 917 000	17 349 000	18 203 714	18 195 944	18 545 106	19 696 726
<i>Evol charges courantes</i>		-3%	5%	0%	2%	6%
Epargne de gestion	2 132 685	2 994 000	2 056 000	2 571 626	2 348 509	2 627 485
<i>Evol annuelle</i>		40%	-31%	25%	-9%	12%
Interêt de la dette	312 000	283 681	248 486	238 222	231 185	229 681
Epargne brute	1 820 685	2 710 319	1 807 514	2 333 404	2 117 324	2 397 804
<i>Evol annuelle</i>		49%	-33%	29%	-9%	13%
Taux d'épargne brute	9,2%	13,5%	9,0%	11,2%	10,1%	10,7%
Ratio de désendettement	6,35	3,91	5,38	5,41	5,84	5,46
Epargne nette (CAF)	704 805	1 733 799	927 808	1 530 731	1 213 321	1 469 670
<i>Evol annuelle</i>		146%	-46%	65%	-21%	21%
Total annuité emprunt	1 427 880	1 260 201	1 128 192	1 040 895	1 135 188	1 157 815
Historique des excédents - K€	2017	2018	2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Excédents cumulés des deux sections	3 033 000	3 544 000	4 239 000	5 223 000	4 023 466	5 437 056
Ecart annuel		511 000	695 000	984 000	-1 199 534	1 413 591
						CA 2022 après reports
						3 861 804
						-161 661

Rappel des axes de travail 2022

- **Fiscalité** :

- Modulation de la TASCOM : **voté en juillet. Nouvelles délibérations à prévoir en 2023**
- Partage de la taxe d'aménagement : **finalement annulé**
- Partage du foncier des ZAE : **non engagé**

- **Contingent d'aide sociale** :

- Diminution progressive (sur 3 ans) dans les proportions de la baisse de DGF subie depuis 2014 : **refusé en CLECT**

- **Compensations** :

- Travail permettant d'aboutir à une harmonisation des compensations : **définitivement abandonné devant la complexité et les distorsions engendrées pour les communes**
- Compensation des emprunts « scolaire » : **accord de principe, mais mode de financement non défini**

- **Tarifification des services** :

- **Revalorisation des tarifs piscine, révision et harmonisation des quotients familiaux pour les cantines, les garderies et les centres de loisirs**
- **Travail à poursuivre**



2023 - Perspectives

DOB 2023

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230209-2023-02-09-026-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

2023 : Un contexte incertain marqué par l'inflation et la stagnation de la croissance

- Principaux indicateurs macro-économiques et prévision de la Banque de France pour 2023 :

	2022	2023
Croissance	2,70%	Entre -0,5% et +0,8%
Déficit public	-5%	-5,40%
Endettement (en % du PIB)	11,60%	111,20%
Inflation	6,80%	Entre 4,2% et 6,9%

- Selon la Banque de France, le pic d'inflation est attendu pour le premier semestre 2023 à 7,8%.
- **Le soutien de l'Etat :**
 - Plusieurs dispositifs de compensation sur les dépenses d'électricité, mais sous conditions et complexes à évaluer
 - Stabilité des enveloppes des DETR et de DSIL
 - Mise en place d'un fonds vert sur les dépenses d'investissement liées à la transition énergétique

Projet de budget 2023 – Equilibre de fonctionnement proposé

Calcul de la CAF	BP 2022 - Hors DM	BP 2023	Ecart BP 2023/ BP 2022	%
Recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnelles)	21 444 302 €	22 407 615 €	963 313 €	4%
Charges réelles de fonctionnement (hors intérêts)	19 788 706 €	20 987 380 €	1 198 674 €	6%
Epargne de gestion	1 655 596 €	1 420 235 €	-235 361 €	-14%
Charges financières	247 853 €	335 000 €	87 147 €	35%
Epargne brute	1 407 743 €	1 085 235 €	-322 508 €	-23%
Capital d'emprunt remboursé	948 708 €	1 040 000 €	91 292 €	10%
Epargne nette - CAF nette	459 035 €	45 235 €	-413 800 €	-90%

- **La CAF se dégrade pour deux raisons :**
 - Les dépenses de fonctionnement pourraient augmenter plus rapidement que les recettes de fonctionnement. L'impact du transfert des centres de loisirs vers la CDC n'est pas intégré à ce stade.
 - L'annuité d'emprunt augmentera de près de 200 000 € sous l'effet des emprunts révisables et du nouveau prêt de l'année 2022 (1,66 M€ pour rappel)

Zoom sur les hypothèses fiscales et les dotations

- **Fiscalité :**

- Il ne sera proposé aucune augmentation des taux de fiscalité pour 2023
- Prise en compte d'un taux de revalorisation des bases foncières de 7,1%, sauf pour les locaux commerciaux, dont la revalorisation est différente. A noter qu'une augmentation des bases de 1% ne produit que 45 000 € de recettes complémentaires pour la CDC.
- Hypothèse d'augmentation de 5,1% de la fraction de TVA ayant remplacé la taxe d'habitation (hypothèse optimiste, compte tenu des incertitudes économiques)
- Hypothèse d'augmentation de 2% des bases de CFE dont la dynamique est différente de celles des bases strictement foncières et après avis des services de l'Etat, en attendant les notifications en mars
- Hausse de 1% des prévisions pour la TASCOM, l'IFER
- Grand flou autour de la CVAE (en cours de suppression) : 2023 = moyenne 4 dernières années

- **Dotations :**

- Stabilité des dotations de l'Etat (DGF, FPIC)
- Stabilité des compensations pour exonérations fiscales

Zoom sur l'énergie : les dispositifs de soutien de l'Etat

BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES « PETITES COLLECTIVITES »	« AMORTISSEUR » ELECTRICITE
Le Gouvernement reconduit le bouclier tarifaire pour les petites collectivités bénéficiant de tarifs réglementés de vente de l'électricité.	Le Gouvernement met en place un dispositif universel permettant à toutes les collectivités d'amortir leur facture d'électricité en 2023, et ce même pour les contrats de fourniture signés avant 2023.
La collectivité doit avoir : 1) Moins de 10 agents ; 2) Moins de 2 millions d'euros de recettes de fonctionnement	Pour ces collectivités, l'Etat prendrait en charge 50 % du surcoût de l'électricité au-delà d'un tarif de référence fixé à 180 € / MWh jusqu'à un prix plafond à 500 € / MWh.
Pour 2023, la hausse des tarifs de l'électricité sera limitée à 15 % (contre 4 % en 2022).	Ce mécanisme devrait être automatique, sans instruction ni dossier préalable et un simulateur devrait être prochainement disponible pour aider les collectivités (en moyenne, l'aide devrait atteindre entre 20 % et 25 % de la facture).

- La CDC ne bénéficiera pas du soutien de l'Etat au titre de 2022 (ancien « **filet de sécurité** »), car sa CAF ne s'est pas suffisamment dégradée
- La CDC n'est pas éligible au « **bouclier tarifaire** », car elle est trop « grande »
- La CDC pourrait bénéficier de « **l'amortisseur électricité** » dans les conditions ci-dessus. Cela constituera une aide indéniable et **pourrait** limiter la hausse du poste électricité entre 60% et 85% selon les sites Des données restent manquantes pour une évaluation plus fine à ce jour.

Zoom sur l'énergie : le poids sur le budget général

Libellé	2021		2022			2023			
	BP 2021	CA 2021	BP 2022 - Hors DM	CA 2022	Ecart CA / BP 2022	Inflation prévisionnelle 2023	BP 2023	Ecart BP 2023 // BP 2022	Ecart BP 2023 // BP 2022
Electricité	245 300	245 000	280 680	285 449	4 769	85%	528 081	247 401	88%
Chauffage urbain (RECBIA)	136 000	137 000	133 000	164 739	31 739	0%	164 739	31 739	24%
Combustibles	125 500	114 000	143 000	142 800	-200	application marché chauffage	156 388	13 388	9%
Carburants	33 450	42 000	38 800	49 600	10 800	5%	52 080	13 280	34%
Sous-total - Budget général	540 250	538 000	595 480	642 588	47 108		901 288	305 808	51%

- En 2022, les prévisions se sont avérées précises sur l'électricité et les combustibles. En revanche le chauffage urbain a subi l'impact de l'inflation sur le gaz et l'électricité (non prévue). La ligne carburants a également augmenté.
- En 2023, les hypothèses d'inflation retenues (à préciser sur l'électricité) **conduiraient à une augmentation globale de 50 % sur le poste « énergies »**, après prise en compte de l'amortisseur.

Principales évolutions entre le budget 2022 et le projet 2023

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement							
Chapitre	Intitulé	Contenu détaillé	Budget 2022 (hors DM)	Budget 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022	En %	Explication
011	Charges à caractère général	Eau, énergie, achats, téléphone, entretien, sous-traitance, etc	3 571 408	3 999 370	427 962	10,7%	Impact fluides : 305K€ (intégrant une hypothèse d'amortisseur de l'Etat et les cibles de conso du marché chauffage) Impact part maintenance du nouveau marché de chauffage : 80K€ Quasi stabilité des crédits des services : 40K€
012	Personnel	Salaires et charges sociales	7 379 275	8 152 000	772 725	9,5%	Transferts de crédits 2022 : 200K€ Effet du point d'indice : 250K€ Sous-évaluation du budget scolaire 2022 : 100K€ Effets liés à l'organisation : 160K€ (piscine, services techniques, fonctions support) Effets des avancements : 60K€
014	Atténuation de produits	Montants reversés à des tiers : compensations négatives, reversement de fiscalité (FNGIR)	1 076 000	1 076 000	0	0,0%	
65	Autres charges de gestion courante	Reversement SDIS, contingent d'aide sociale, subventions budgets annexes et subventions diverses	7 762 023	7 760 010	-2 013	0,0%	Stabilité à ce stade, en attente du bouclage des différents budgets annexes. A noter une augmentation de 6% de la cotisation du SDIS (+36K€), compensée, à ce stade par des baisses sur d'autres postes.
66	Charges financières	Intérêts sur emprunts	247 853	335 000	87 147	26,0%	Effets des taux révisables et des emprunts souscrits en 2022
		TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	20 036 559	21 322 380	1 285 821	6,0%	

Principales évolutions entre le budget 2022 et le projet 2023

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement							
Chapitre	Intitulé	Contenu détaillé	Budget 2022 (hors DM)	Budget 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022	En %	Explications
013	Atténuation de charges	Indemnités journalières du personnel	150 000	200 000	50 000	25,0%	Augmentation de la prévision, au regard du contexte lié à l'absentéisme, et aux longues maladies constatées, dont les prises en charge sont actées.
70	Produits de services	Mise à disposition de personnel, Recettes des cantines, garderie, gens du voyage	1 930 055	2 020 855	90 800	4,5%	Augmentation des refacurations de dépenses de personnel vers les budgets annexes, liées à l'augmentation de la masse salariale de ces secteurs en partuclier (piscine, services assainissement et SPANC (passage en régie effectif au 1er avril). En revanche, baisse des recettes de l'aire d'accueil des Gens du Voyage
73	Impôts et taxes	Toutes taxes fiscales dont TEOM Attribution de compensation des communes	16 418 212	17 352 000	933 788	5,4%	Prise en compte des bases définitives 2022 et revalorisation des bases 2023. (cf hypothèses fiscales) Hypothèse de stabilité de la TEOM, dans l'attente d'information du SMIRTOM
74	Dotations et participations	Dotations, FPIC, Frais de scolarité communes extérieures Diverses subventions de fonctionnement	2 727 235	2 645 135	-82 100	-3,1%	<u>Dotations :</u> Compensations fiscales (exonération accordée par l'Etat) : 70 K€ <u>Subventions :</u> Prise en charge centre de vaccination par l'ARS en 2022 : effet = -150K€ en 2023
75	Autres produits de gestion courante	Loyers	218 800	189 625	-29 175	-15,4%	Départ de pôle emploi mi 2022. Un semestre d'impact en 2023
		TOTAL recettes de gestion	21 444 302	22 407 615	963 313	4,3%	

2023 – Les principaux investissements (1/2)

Service	Opération	Depenses brutes - € TTC	FCTVA - € (5% de prudence)	Dépenses nettes de FCTVA	Subventions / Participations €	Autofinancement - € - BP
Scolaire	Enveloppe hors bâtiments (informatique, mobilier, équipements cuisine..)	70 000	10 909	59 091	0	59 091
Voirie	Enveloppe courante - Accord cadre dont travaux ouvrages d'art	350 000	54 543	295 457	0	295 457
Voirie	Aménagement du cœur de bourg de la Ferté Fresnel - Tranches 1/2/3 (part CDC uniquement)	350 000	54 543	295 457	60 000	235 457
Voirie	Aménagement du cœur de bourg des Aspres - Etude	30 000	4 675	25 325	0	25 325
Urbanisme	Document urbanisme_PLUI	20 000		20 000		20 000
Urbanisme	ANRU - Quartier de la Madeleine - Espaces publics	840 000	130 904	709 096	350 000	359 096
Bâtiments	ADAP	48 000	7 480	40 520	22 500	18 020
Bâtiments	Gestion patrimoniale tous services	310 000	48 310	261 690	0	281 950
	<i>Dt Travaux dans les écoles</i>	<i>120 000</i>	<i>18 701</i>	<i>101 299</i>		<i>101 299</i>
	<i>Dt Marché chauffage P3 (une année)</i>	<i>100 000</i>	<i>15 584</i>	<i>84 416</i>		<i>84 416</i>
	<i>Dt Travaux pour l'aide alimentaire</i>	<i>45 000</i>	<i>7 013</i>	<i>37 987</i>		<i>37 987</i>
	<i>Dt Enveloppe non affectée</i>	<i>45 000</i>	<i>7 013</i>	<i>37 987</i>		<i>37 987</i>

2023 – Les principaux investissements (2/2)

Service	Opération	Depenses brutes - € TTC	FCTVA - € (5% de prudence)	Dépenses nettes de FCTVA	Subventions / Participations €	Autofinancement - € - BP
Bâtiments	Sécurisation des écoles	30 000	4 675	25 325	5 065	20 260
Bâtiments	Reconstruction de l'école de la Ribambelle et rénovation du PAS (Quartier de la Madeleine) - Etudes et concours	200 000	31 168	168 832	66 667	102 166
Tourisme	Voie Verte (année 2 sur 3)	1 274 000	198 538	1 075 462	635 000	440 462
Economie	Opérations sur les ZI	30 000		30 000		30 000
Tous services	Fonctionnement des services (renouvellement véhicules, équipements services techniques, informatiques, mobilier..)	190 000	29 609	160 391	0	160 391
	<i>Dt bâtiment et parc autos</i>	42 000	6 545	35 455		35 455
	<i>Dt voirie</i>	65 000	10 129	54 871		54 871
	<i>Dt équipements et licences informatiques</i>	30 000	4 675	25 325		25 325
	<i>Dt économie (20) sports (15) et divers (18)</i>	53 000	8 259	44 741		44 741
Transition écologique / Bâtiments	Schéma directeur immobilier	100 000	0	100 000	45 000	55 000
Administration générale	Provision non affectée	50 000	8 202	41 798	0	41 798
	TOTAL	3 892 000	583 556	3 308 444	1 184 232	2 144 472
Tous services	FCTVA sur Restes à réaliser		600 000	-600 000		-600 000

2023 – Les projets 2022 reconduits

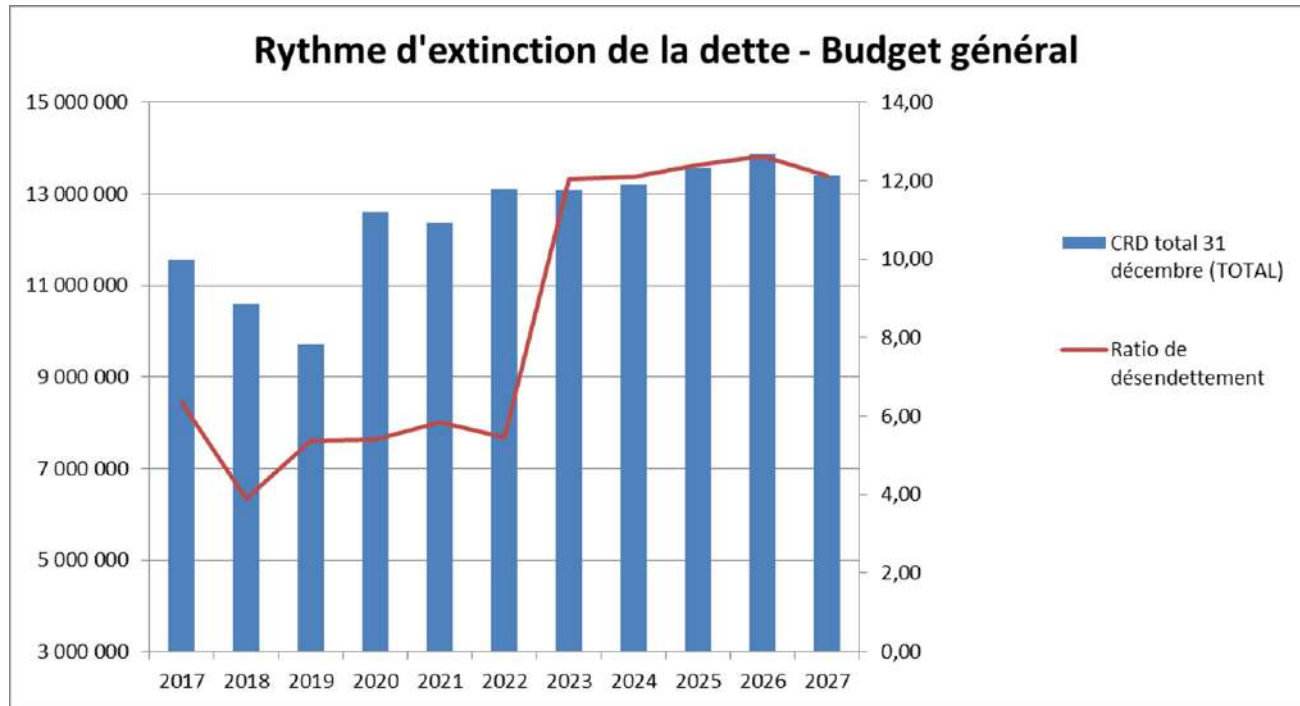
Compétence	Opération	Depenses brutes - TTC €	FCTVA - € (5% de prudence)	Dépenses nettes de FCTVA	Subventions / Participations €	Autofinancement - €
Voirie	Aménagement Rue Jean Gabin Moulins La Marche - <u>Part CDC uniquement</u>	378 000	58 907	319 093	68 672	250 421
Voirie	Divers (Fonds de concours VRD pour logements sociaux Villers en Ouche, frais rétrocession voie interquartier)	30 000		30 000		30 000
Urbanisme	ANRU - Quartier de la Madeleine - Provisions des dernières années non engagées	540 000	84 153	455 847		455 847
Urbanisme	OPAH - Subventions versées	94 000		94 000		94 000
Bâtiments	Rénovation des jeux de cour	90 000	14 025	75 975	0	75 975
Bâtiments	Pôle administratif	400 000	62 335	337 665		337 665
Sport	Gymnase de Moulins la Marche - Reprise d'études	20 000	3 117	16 883		16 883
Tourisme	Refonte de 4 chemins de randonnée	60 000	9 350	50 650	30 000	20 650
Tourisme	Voie verte - report N-1					223 812
Tous services	Fonctionnement des services (renouvellement véhicules, équipements services techniques, informatiques, mobilier..)	35 000	0	35 000	0	35 000
	TOTAL	1 682 000	231 887	1 450 113	98 672	1 575 253

2022 – Ebauche de synthèse financière

EQUILIBRE FINANCIER DOB 2023		Hypothèses clôtures 2023	
		K€	
	Excédents cumulés fin 2022 (comptes administratifs dont RAR)	5 437	5 437
BP 2023	Réinscription des projets 2022 votés, financés, mais non engagés, dont provisions ANRU	-1 575	-1 575
	Epargne nette fonctionnement 2023 selon le budget	45	500
	Autofinancement disponible pour les nouveaux projets	3 907	4 362
	<u>Nouveaux projets 2023</u>		Taux de réalisation
	Dépenses brutes	-3 892	-3 114
	Subventions, participations et FCTVA	2 368	1 894
	Besoin de financement des nouveaux projets avant emprunt	-1 524	-1 219
	Emprunt	1 000	1 000
	Besoin de financement résiduel à couvrir par les fonds propres	-524	-219
	Excédent prévisionnel fin 2023	3 383	4 142
	Consommation d'excédents	-2 054	-1 295

- Si l'intégralité des hypothèses et des inscriptions du budget étaient réalisées, la consommation d'excédents seraient de près de 2 millions d'euros
- Sur la base d'une CAF « espérée » fin 2023 à 500K€ (sans certitude) et d'un taux de réalisation des investissements d'environ 80%, la consommation d'excédents ne serait « que » de 1,3 millions d'euros.

L'endettement



- Le ratio de désendettement (nombre d'années d'épargne brute pour se désendetter) s'établit à 5,4 fin 2022
- Les enjeux
 - Un renchérissement du coût du crédit
 - Un endettement qui s'accroît en valeur absolue et augmenterait en 2025 et 2026, compte tenu du PPI
 - La dégradation programmée de l'épargne brute risque de dégrader rapidement le ratio de désendettement et rendre l'accès au crédit plus difficile.